

DOSSIER D'INSCRIPTION



CROS

MAYOTTE

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE «
EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »**

SESSION 2024/2025

Nom :		<i>photo</i>
Prénom :		
Date de naissance :	/ /	
Tél :		
Mail :		

FICHE STAGIAIRE

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom : _____	Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____	Nationalité : _____
Date de naissance : _____	Lieu de naissance : _____
Adresse : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Situation de famille :	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____
Enfant(s) à charge :	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Nombres : _____
Portable : _____	Fixe : _____
E-mail : _____	
N° d'immatriculation sécurité sociale : _____	
Personnes à contacter en cas d'urgence	
Nom prénom : _____	Téléphone : _____
Nom prénom : _____	Téléphone : _____

Salarié ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Premier emploi ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nom et adresse de l'employeur : _____					

Numéro : _____ Email : _____					
Type de contrat :	<input type="checkbox"/> Temps complet	<input type="checkbox"/> Temps partiel	Nh/semaine : _____		
Date d'embauche : _____		Durée du contrat : _____			
Votre fonction principale : _____					
Votre lieu de travail : _____					

Demandeur d'emploi : Oui / Non		Inscrit au Pôle emploi : Oui / Non	
Numéro d'identifiant Pôle emploi : _____		Date d'inscription : _____	
Êtes-vous :	Indemnisé par Pôle emploi ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Bénéficiaire du RSA ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Reconnu travailleur handicapé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Êtes-vous suivi par :	Pôle emploi ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Mission Locale ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Cap Emploi ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Ville : _____		Conseiller : _____	

Diplômes et formations (enseignement général et professionnel)

	Année	Intitulé (Spécialité)	Etablissement/ Organisme	Niveau	Diplôme/Certificat Obtenu (s)
1					
2					
3					
4					

Expériences professionnelles et bénévoles dans l'animation sportive

	Périodes	Structures / localité	Poste / Fonction / Activités	Statut (prof. / bénévole)
1				
2				
3				
4				

Objectif(s) et intérêt(s)

Quel est votre projet professionnel ?

Quelles sont vos attentes en formation ?

Je soussigné (e),
des renseignements fournis et des pièces jointes.

certifie sur l'honneur l'exactitude

A _____, le _____

Signature du (de la) candidat(e)

CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS

(Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport)

Je soussigné (e), Dr _____

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné

Mr ou Mme : _____

Né (e) le : / / à : _____

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre indiquant la pratique et l'enseignement des activités physiques pour tous.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres le / /

Apte à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives :

Oui

Non

Fait à _____ , le _____ Signature et cachet du médecin

Informations au médecin signataire de l'article L 231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

ATTESTATION DE PRATIQUES SPORTIVES

Pratiquant					SPORT	Encadrant				
1	2	3	4	5	← Echelle →	1	2	3	4	5

Pratiquant	Nx	Encadrant
Jamais pratiqué	1	Jamais encadré
Pratique scolaire/UNSS	2	Encadrement bénévole sans diplôme
Pratique occasionnelle	3	Encadrement bénévole avec diplôme
Pratique régulière en club	4	Encadrement rémunéré sans diplôme
Pratique en compétition officielle	5	Encadrement rémunéré avec diplôme

Je soussigné (e) _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____

Le _____

Signature du candidat (e)

ATTESTATION DE « NON-CONDAMNATION »

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné : (NOM, Prénom) _____

Déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans ma présente inscription à la formation au BPJEPS-APT, et déclare n'être frappé d'aucune condamnation pénale ou infraction mentionnée à l'article L.212-9 du code du sport ainsi qu'à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), qui nuirait à l'obligation d'honorabilité incombant aux éducateurs sportifs.

Ces éléments sont susceptibles d'être, le cas échéant, vérifiés à l'issue d'une consultation des bulletins N°2 et N°3 de casier judiciaire par les organismes publics habilités à cet effet.

En cas de non-respect de cet engagement, l'organisme de formation se réserve le droit d'interrompre à tout moment, après convocation de la commission disciplinaire prévue à cet effet, le parcours de formation du candidat contrevenant.

Fait à _____ Le _____

Signature

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

ATTENTION !!!

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION

- ❑ La fiche d'inscription dûment remplie avec la photo d'identité agrafée dans le dossier
- ❑ Un curriculum-vitae actualisé détaillant le parcours formatif et professionnel du candidat (diplômes acquis, niveau de pratique sportive, expériences professionnelles dans tous les secteurs des activités physiques et sportives, et autres acquis).
- ❑ Une lettre de motivation d'une à deux pages au maximum expliquant les raisons qui vous motivent à participer à cette formation.
- ❑ Une photocopie de la pièce d'identité, passeport ou d'un titre de séjour (couvrant toute la durée de la formation).
- ❑ Une copie de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité ou SST en cours de validité). Ce document doit être remis au plus tard AVANT le début de la formation.
- ❑ Une copie de la carte de demandeur d'emploi (si vous n'êtes pas salarié).
- ❑ Une copie de l'attestation de recensement et ou du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) (pour les Français de moins de 25 ans).
- ❑ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an (ci-joint un exemplaire) et une attestation de sécurité sociale de moins de 3 mois.
- ❑ Pour les personnes à mobilité réduite, l'avis du médecin agréé par la Fédération Handisport ou par la Fédération Française de sport adapté.
- ❑ Les copies de tous les diplômes (scolaires, universitaires et professionnels).
- ❑ Les copies de tous les diplômes sportifs : d'état, fédéraux, de branche (CQP), UNSS ... obtenus.
- ❑ Un justificatif de domicile (attestation d'hébergement, facture d'eau, d'électricité ...)
- ❑ Attestation de pratiques sportives (ci-joint un exemplaire).
- ❑ Attestation de « non-condamnation » (ci-joint un exemplaire)
- ❑ 30 € de participation aux frais de sélection pour tous les candidats (espèces).

DOSSIER COMPLET À DEPOSER AU :

CROS DE MAYOTTE
Rue du Stade de Cavani - 97600 Mamoudzou

AVANT LE 12/04/2024

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION DU BPJEPS spécialité «Éducateur sportif» mention «Activités physique pour tous»

Test n° 1: test navette «Luc Léger»

Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique.

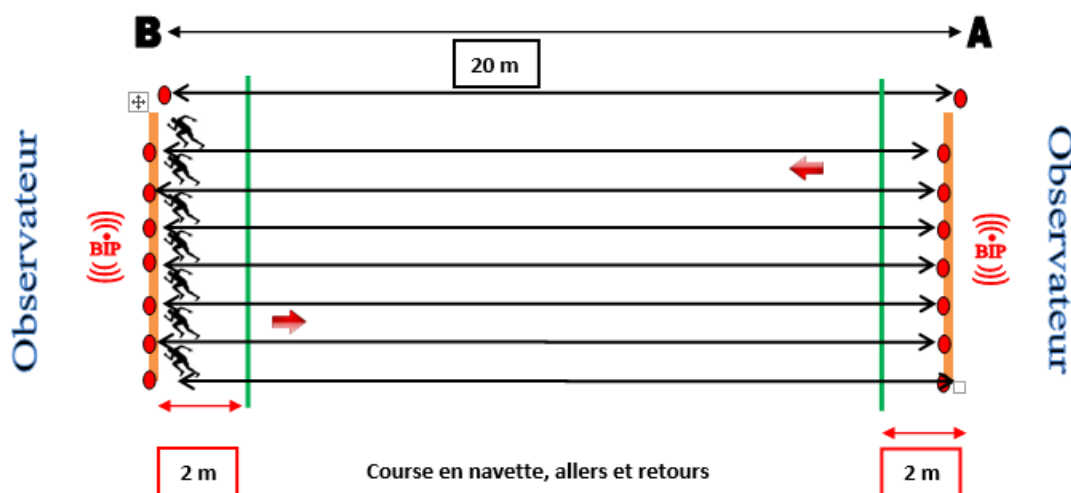
Les **femmes** doivent réaliser le **palier 6**.

Les **hommes** doivent réaliser le **palier 8**.

Le palier 6 est réalisé par l'annonce sonore suivante : «palier 7» ou «fin du palier 6». Le candidat atteint 11,5 km/h.

Le palier 8 est réalisé par l'annonce sonore suivante : «palier 9» ou «fin du palier 8». Le candidat atteint 12,5 km/h.

Le test «Luc Léger» est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des «Bips». Les candidats se placent derrière une ligne «A» matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne «B» également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.



Règlement du test et matériel :

Si un candidat arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne.

A chaque extrémité, le candidat doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbe sont interdits.

Tout retard en-deçà de la zone des deux mètres est éliminatoire. Lorsqu'un candidat a un retard dans la zone des deux mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face. Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2e avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il sera arrêté par les évaluateurs. De chaque côté, la tolérance des deux mètres sera matérialisée par une ligne au sol. «Un observateur devra être situé de part et d'autre des lignes «A» et «B».

Le nombre de candidats est limité à dix.

Le matériel :

- un gymnase ou une salle de sport (ou à défaut un terrain extérieur) avec une surface plane antidérapante nécessaire à la réalisation du test dans des conditions de sécurité;
- un décamètre ou un odomètre avec une roue;
- ruban adhésif ou autres (pour matérialiser les lignes au sol);
- des plots;
- un lecteur d'enregistrement, suffisamment audible pour tous les participants;
- l'enregistrement du test «Luc Léger», version 1998, avec palier d'une minute.
- chasubles avec numéro (autant que de candidats);

Test n° 2: test d'habilité motrice

Ce test consiste en l'enchaînement de vingt-deux ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à une minute et quarante-six secondes pour les hommes et deux minutes et six secondes pour les femmes.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

- de quarante à cinquante ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à une minute et cinquante- et-une secondes pour les hommes et deux minutes et onze secondes pour les femmes
- A partir de cinquante et un ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à une minute et cinquante-et-six secondes pour les hommes et deux minutes et seize secondes pour les femmes.

Toute erreur dans le parcours entraîne cinq secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous :

Ateliers n°	Liste des pénalités prévues :
2	– Pour le renversement de la première haie. – Pour la chute de la latte au passage de la première haie.
4	– En cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les deux lignes ou sur l'une des lignes.
6	– Pour le renversement de la deuxième haie. – Pour la chute de la latte au passage de la deuxième haie.
10	– Par cible manquée.
14	– Par plot non contourné, avec le ballon, – Par plot non contourné, avec le corps, – Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, – Si l'élastique est touché lors de son franchissement, – Si l'élastique est franchi balle tenue, – Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, – Si le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	– Par plot non-contourné avec le ballon, – Si l'élastique est touché lors de son franchissement, – Si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, – Si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, – Si le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains,
20	– La roulade est effectuée de travers ou sortie sur le côté du tapis
21	– Si la zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. – Pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à cinq mètres de la zone de lancer.

Le parcours d'habileté motrice se déroule selon le descriptif ci-dessous, sans interruption entre les ateliers. Une démonstration sera faite par un responsable de l'épreuve devant les candidats, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement. Le parcours doit s'effectuer dans l'ordre prévu des ateliers. Tout atelier doit être obligatoirement réalisé, et conformément aux consignes exposées sous peine de non-validation du parcours. Un atelier oublié est signalé immédiatement par le responsable de l'épreuve, pour être effectué (exemple : ateliers 8-12-17-22, un candidat ne contournant pas les plots sera arrêté immédiatement pour refaire l'atelier). Le candidat se met en position, en plaçant les pieds derrière la ligne de départ. Le départ se fait au signal du responsable de l'épreuve, «PRÊT» «PARTEZ».

Le chronomètre est arrêté lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée, matérialisée par deux plots (c'est le torse qui compte et non la tête ou les jambes).

Chronométreurs : le temps réalisé par les candidats doit obligatoirement être pris par deux chronométreurs (en cas de problème technique). Les chronométreurs ne doivent pas se communiquer mutuellement les temps avant de les avoir donnés au responsable de l'épreuve. Le temps retenu sera celui le plus favorable au candidat. En cas de problème technique de chronométrage, le responsable décide du temps à retenir. «Les chronométreurs ne ramènent leur chronomètre au zéro, que sur ordre du responsable de l'épreuve. Les chronométreurs vérifient la validité du parcours et notent les pénalités. A la fin du parcours, ils se réunissent pour noter sur la fiche candidat les pénalités retenues.

Description du test d'habileté motrice :

Atelier 1 : Course à pied sur 8 m.

A partir d'un départ commandé, le candidat doit courir sur une distance de 8 mètres, du point «a» au point «b».

Atelier 2 : Franchissement de la 1re haie

Le candidat doit franchir la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.

Pénalités prévues:

Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie.

Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

Atelier 3 : Course à pied sur 6 m

Le candidat doit courir sur une distance de 6 mètres, du point «c» au point «d».

Atelier 4 : Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes)

Le candidat doit franchir un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes.

Pénalité prévue :

Une pénalité sera attribuée en cas d'appui constaté sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.

Atelier 5 : Course de vitesse sur six mètres

Le candidat doit courir sur une distance de 6 mètres, du point «e» au point «f».

Atelier 6 : Franchissement de la deuxième haie

Le candidat doit franchir la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie.

Une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

Atelier 7 : Course de vitesse sur treize mètres

Le candidat doit courir sur une distance de treize mètres, du point «g» au point «h».

Atelier 8 : Contournement du plot A

Le candidat doit contourner le plot « A » par la droite.

Atelier 9 : Course de vitesse sur cinq mètres

Le candidat doit courir sur une distance de cinq mètres, du point «h» au point «i».

Atelier 10 : Lancer de balles

Le candidat doit être capable de lancer une balle dans chaque cerceau de soixante-dix centimètres de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau.

Le candidat dispose en tout de six balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau.

Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le candidat doit se trouver, soit :

Pour les hommes : le centre du premier cerceau est situé à cinq mètres, le deuxième à six mètres et le troisième à sept mètres de la zone de lancer.

Pour les femmes : le centre du premier cerceau est situé à quatre mètres, le deuxième à cinq mètres et le troisième à six mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer.

Pénalité prévue : une pénalité est attribuée par cible manquée (deux balles possibles pour chaque cible).

Atelier 11 : Course de vitesse sur dix mètres

Le candidat doit courir sur une distance de dix mètres, du point «i» au point «j».

Atelier 12 : Contourner le plot B

Le candidat doit contourner le plot «B» par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balles.

Atelier 13 : Course de vitesse sur cinq mètres

Le candidat doit courir sur une distance de cinq mètres, du point «k» au point «l».

Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (Ballon de basket)

Le candidat doit prendre le ballon de basket posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les sept plots dont les quatre premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1 mètre 50: voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite.

Le candidat doit franchir un élastique tendu à quarante centimètres du sol (et placé à 1 mètre 50 du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique.

Il doit ensuite immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1 mètre 50 de l'élastique;

Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné, avec le ballon.

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi balle tenue.

Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

Une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cette épreuve.

Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football)

Le candidat doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau et franchir l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il doit effectuer le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied.

Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon.

Une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement.

Une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles.

Une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau.

Une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

Atelier 16 : Course sur cinq mètres

Le candidat doit courir sur une distance de cinq mètres, du point «m» au point «j».

Atelier 17 : Contourner le plot B:

Le candidat doit contourner le plot «B» par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balle.

Atelier 18 : Course sur deux mètres

Le candidat doit courir sur une distance de deux mètres, du point «k» au point «n».

Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre basse

Le candidat doit marcher sur une poutre basse, de quatre mètres de long. Le candidat doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, le candidat devra recommencer l'atelier au début de la poutre.

Atelier 20 : Roulade avant

De l'extrémité de la poutre le candidat doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé à une distance de 0,80 mètres de la poutre.

Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée si le candidat effectue la roulade de travers ou sort sur le côté du tapis.

Atelier 21 : Lancer de médecine-balls

Le candidat doit lancer successivement trois médecine-balls, (deux kilogrammes pour les femmes et trois kilogrammes pour les hommes) au-delà d'une ligne située à cinq mètres du point «p» (lancer à deux mains départ poitrine). Le candidat étant situé derrière la zone de lancer.

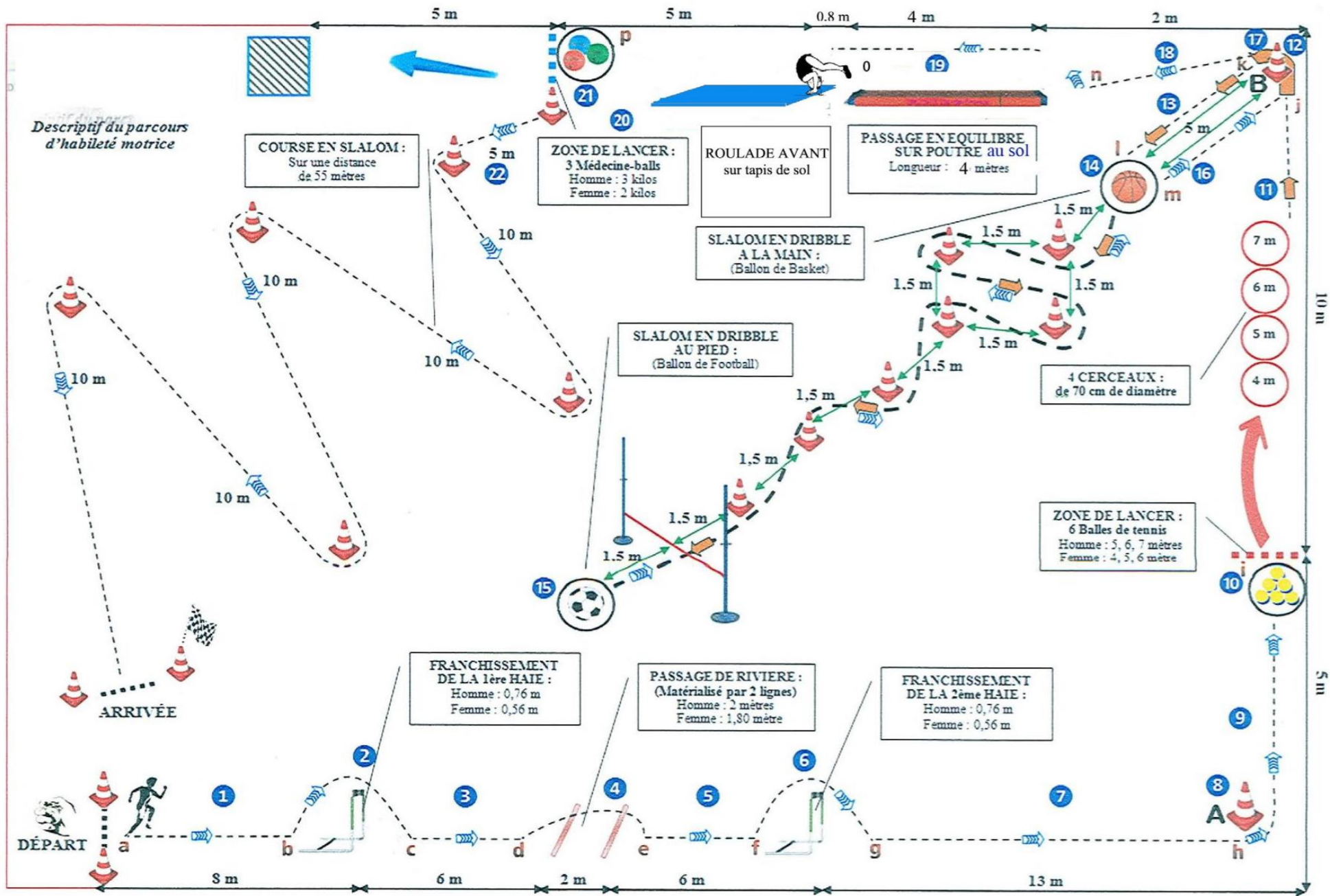
Pénalités prévues :

Une pénalité est attribuée lorsque le candidat a mordu ou a franchi la zone de lancer.

Une pénalité est attribuée pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à cinq mètres de la zone de lancer.

Atelier 22: Course en slalom sur cinquante-cinq mètres

Le candidat doit courir en slalom en contournant cinq plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de cinquante-cinq mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.



LES MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES DE SELECTION COMPLEMENTAIRES

Les épreuves de sélections envisagées par l'OF :

Les épreuves de sélection sont composées d'une épreuve écrite et d'un entretien de motivation du candidat.

Tous les candidats, ayant réussi les tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (Test Luc Leger et parcours d'habileté motrice) et dont le dossier de candidature est complet et conforme pourront participer aux épreuves de sélection comprenant :

- **Une épreuve écrite de culture générale et sportive**

Elle se déroulera dans une salle de cours adaptée à l'effectif du groupe durant 2 heures. Les candidats devront répondre d'une part à une série de questions en rapport avec les activités physiques et sportives et son environnement institutionnel, et d'autre part rédiger un commentaire de texte sur un sujet d'actualité sportive.

Cette épreuve permettra à l'équipe pédagogique d'évaluer le niveau de connaissance du candidat dans le domaine du sport, sa culture générale mais aussi ses capacités rédactionnelles, d'expression écrite (grammaire, syntaxe, orthographe et vocabulaire) et d'analyse de texte (capacité à analyser les éléments du sujet pour en dégager l'intérêt et le sens).

La correction sera faite par l'équipe de formateurs qui aura établi au préalable une grille de correction afin d'harmoniser la méthode d'évaluation.

- **Un entretien de motivation (facultatif)**

A la demande des Jury des épreuves de sélection et sur la base du dossier remis lors de l'inscription, le candidat pourra être convoqué pour 20 minutes d'entretien avec un jury qui sera composé de deux personnes au minimum.

Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer et de vérifier pour chaque candidat

- Ses motivations et l'adéquation entre son projet professionnel, la formation et le métier ciblé,
- Son potentiel à acquérir les compétences finales du diplôme pendant la durée de formation,
- Sa capacité à suivre une formation à un diplôme d'Etat (Présence, fiabilité, rigueur),
- Ses capacités d'expression orale et de communication ...

Liste des candidats admis.

Au vu des résultats des épreuves et du dossier administratif, une synthèse sera effectuée par l'organisme de formation, les jurys des épreuves de sélection.

Le jury se réunira afin de sélectionner les candidats retenus. Les 24 premiers candidats seront retenus sur la liste d'admission, les 4 suivants seront identifiés sur la liste complémentaire et pourront palier à toute défection d'un candidat admis dans les 2 premiers mois après le début de la formation.

La liste des candidats admis à la formation BPJEPS-APT, validée par la DRAJES, sera communiquée par voie d'affiche au CROS et à la DRAJES de Mayotte.

LES MODALITES D'ÉVALUATION DES UNITES CAPITALISABLES (UC1, UC2, UC3, UC4)

Les 4 Unités Capitalisables (UC) de la formation au BPJEPS spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités Physiques pour Tous » sont sanctionnées au travers d'épreuves certificatives. Elles permettent de vérifier l'acquisition des compétences attendues en fin de formation.

Modalités :

L'obtention du BPJEPS Activités Physiques pour Tous nécessite d'avoir satisfait aux 4 épreuves d'évaluation validant chacune des 4 UC constitutives du diplôme.

Des épreuves de rattrapage sont obligatoirement prévues en cas d'échec lors une première évaluation.

Epreuves certificatives des UC1 et UC2 :

Production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique,

Soutenance de cette production lors d'un entretien d'une durée maximale de 40 minutes (20 minutes maximales de présentation orale et 20 minutes de questions du jury)

Epreuves certificatives de l'UC3 :

Production de 2 documents portant sur les deux premières familles d'activités choisies par le candidat, comprenant chacun un cycle d'apprentissage composé d'au moins 6 séances dans la famille d'activité choisie,

Deux mises en situation professionnelle composées chacune d'une conduite de séances d'apprentissage issues des cycles susmentionnés,

Entretien de 30 minutes avec les 2 évaluateurs

Epreuves certificatives de l'UC 4 :

Mise en situation professionnelle portant sur la troisième famille d'activités choisie par le candidat, composée d'une conduite de séance d'animation suivie d'un entretien.

Liste des documents à fournir :	
<input type="checkbox"/> fiche d'inscription + photo	<input type="checkbox"/> copie de la carte de demandeur d'emploi
<input type="checkbox"/> curriculum-vitae	<input type="checkbox"/> copie de l'attestation de formation aux premiers secours
<input type="checkbox"/> lettre de motivation	<input type="checkbox"/> copie de l'attestation de recensement
<input type="checkbox"/> copie document d'identité	<input type="checkbox"/> copies de tous les diplômes
<input type="checkbox"/> certificat médical	<input type="checkbox"/> copies de tous les diplômes sportifs
<input type="checkbox"/> justificatif de domicile	<input type="checkbox"/> attestation de pratiques sportives
<input type="checkbox"/> 30 € de participation	<input type="checkbox"/> attestation de « non-condamnation »
	<input type="checkbox"/> pour les personnes à mobilité réduite avis du médecin agréé

**Dossier à retourner COMPLET au CROS de MAYOTTE
avant le 12/04/2024**

→ Par voie postale : CROS de Mayotte - BP 20 Kawéni - 97600 Mamoudzou

→ Par e-mail : formation.mayotte@franceolympique.com

→ Déposé sur place : 150 rue stade de Cavani - 97600 Mamoudzou



Cadre réservé à l'organisme de formation

Dossier reçu le :

/ /

Dossier reçu par :

Nom :

Signature :

Dossier complet :

Oui

Non

Accueil des publics en situation de handicap :

Notre référente **Mme Yasmina COMBO**

06 39 28 16 46

yasminacombo@franceolympique.com

est à votre disposition pour répondre à vos questions et trouver des solutions au cas par cas

CROS de Mayotte

BP Kaweni

97600 Mamoudzou

02 69 61 70 44 - 06 39 40 67 28

formation.mayotte@franceolympique.com

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation